

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

**Séance du 25 septembre 2017**

**Compte rendu**

<b>AFFAIRE</b>  N° 1	<b>Présentation du projet du Foyer Marlin</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
----------------------------	---	---

<b>AFFAIRE</b>  N° 2	<b>Point sur la situation du Centre Municipal de Santé</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
----------------------------	--	---

<b>AFFAIRE</b>  N° 3	<b>Point sur les dossiers en cours (Piscine, base de loisirs, école de Vésines)</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
----------------------------	---	---

<b>AFFAIRE</b>  N° 4	<b>Mise à jour de la composition des commissions municipales</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
----------------------------	--	---

Suite aux récentes modifications ayant eu lieu au sein du Conseil municipal, il a été décidé, à l'unanimité, de fixer la composition des commissions municipales comme suit :

<b>POLE</b>	<b>COMMISSIONS</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>Pôle 1</b> Développement Urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission 3 (travaux)</li> <li>- Commission 10 (urbanisme et affaires foncières)</li> <li>- Commission 12 (sécurité et accessibilité)</li> <li>- Commission 13 (Environnement et cadre de vie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Lalot, vice-président</li> <li>- M. Oztürk, vice-président</li> <li>- M. Berthier, vice-président</li> <li>- Mme Patureau, vice-présidente</li> <li>- M. Pompon</li> <li>- M. Tavares</li> <li>- M. Pacan</li> <li>- Mme Morand</li> </ul>

<b>Pôle 2</b> Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission 5 (retraités et personnes âgées)</li> <li>- Commission 9 (affaires sociales)</li> <li>- Commission 15 (petite enfance)</li> <li>- Commission 16 (attribution de logements)</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Vals, vice-présidente</li> <li>- Mme Clément, vice-présidente</li> <li>- M. Balaban, vice-président</li> <li>- M. Khalid, vice-président</li> <li>- Mme Pruneau</li> <li>- M. Renouf</li> <li>- Mme Périers</li> <li>- Mme Follain</li> </ul>
-----------------------------	--	--

<p><b>Pôle 3</b> Réussite éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission 4 (sports, commerces, tourisme)</li> <li>- Commission 7 (affaires scolaires)</li> <li>- Commission 8 (enfance jeunesse)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Rambaud, vice-président</li> <li>- Mme Heugues, vice-présidente</li> <li>- M. Bassoum, vice-président</li> <li>- Mme Lama</li> <li>- M. Ba</li> <li>- M. Ben Azzouz</li> <li>- Mme Périers</li> <li>- M. D'Hayer</li> </ul>
<p><b>Pôle 4</b> Culture de paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commissions 6 (vie associative, démocratie participative et relations avec les communautés étrangères)</li> <li>- Commission 11 (jumelages, relations publiques et avec l'AME)</li> <li>- Commission 14 (affaires culturelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Lander, vice-présidente</li> <li>- Mme Delaporte, vice-présidente</li> <li>- Mme Berthelie, vice-présidente</li> <li>- M. Bonnin</li> <li>- Mme Manaï-Ahmadi</li> <li>- Mme Bayram</li> <li>- M. Sumar</li> <li>- M. Caché</li> </ul>
<p><b>Pôle 5</b> Ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission 1 (finances)</li> <li>- Commission 2 (Ressources Humaines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. le Maire</li> <li>- Mme Delaporte</li> <li>- M. Berthier</li> <li>- Mme Berthelie</li> <li>- M. Khalid</li> <li>- M. Pépin</li> <li>- M. Balaban</li> <li>- Mme Morand</li> <li>- Mme Périers</li> <li>- M. Sumar</li> </ul>

<p><b>AFFAIRE</b>  <b>N° 5</b></p>	<p><b>Modification de la délégation du Conseil municipal au Maire</b></p>	<p><b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b></p>
--	---	---

Il a été décidé, en application de la nouvelle rédaction de l'article L 2122-22 du CGCT, de modifier la délibération du 14 avril 2014 relative aux attributions du Conseil municipal au Maire en ajoutant le point n°27 permettant au maire « de procéder au dépôt de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ».

**Adoptée à l'unanimité**

<p><b>AFFAIRE</b>  <b>N° 6</b></p>	<p><b>Produits irrécouvrables dans le cadre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : Créances éteintes</b></p>	<p><b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b></p>
--	---	---

Le Conseil Municipal a constaté l'irrécouvrabilité de créances éteintes pour la somme de 332,20 euros correspondant à des titres émis entre 2013 et 2014 au profit de la taxe sur la publicité extérieure. Ces créances sont éteintes dans le cadre de la clôture pour insuffisance d'actif de la SARL DZA OU PIZZA.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 7</b>	<b>Convention de règlement du fonds départemental de soutien aux projets structurants</b>	<b>Rapporteur : M. le Maire</b>
-------------------------------	---	-------------------------------------

Le Conseil départemental met en place des contrats départementaux de soutien aux projets structurants d'une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal a décidé d'approuver les termes du règlement de ce fonds et d'autoriser le Maire à le signer.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 8</b>	<b>Fonds de concours de l'AME pour le financement de la nouvelle piscine municipale,</b>	<b>Rapporteur : M. le Maire</b>
-------------------------------	--	-------------------------------------

Suite à la demande de la commune, l'Agglomération apporte une aide financière à hauteur de 1 200 000€, sous forme de fonds de concours, sur les 3 années à venir, pour la construction de la nouvelle piscine municipale. Cette somme est prévue au budget primitif 2017 de l'AME, adopté par le Conseil communautaire du 23 mars 2017.

En vertu de l'article 32 des statuts de l'AME, le versement du premier acompte, soit 400 000 €, doit intervenir prochainement, en vertu d'une délibération du 28 septembre 2017.

Un second acompte, du même montant, sera versé en 2018 et un dernier versement de la même somme en 2019.

Il a été décidé d'officialiser la demande de financement déposée auprès l'AME et de valider cet échéancier.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 9</b>	<b>Budget principal Décision modificative n° 2</b>	<b>Rapporteur : M. le Maire</b>
-------------------------------	--	-------------------------------------

Le budget 2017 de la ville a été voté le 10 avril dernier.

Lors de son élaboration, tous les éléments relatifs à la fête de la fraternité n'étaient pas connus.

C'est pourquoi, la décision modificative équilibrée à 11 000€ en dépenses et en recettes de fonctionnement a été adoptée.

**Adoptée à la majorité (Mme Morand vote contre).**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 10</b>	<b>Acquisition propriété des conjoints CHAPAT, 16 bis rue Voltaire</b>	<b>Rapporteur : M. Öztürk</b>
--------------------------------	--	-----------------------------------

Dans le cadre de la succession de Mme Chapat, les héritiers de cette dernière ont proposé à la commune la cession d'une partie de leur propriété sise dans la zone à urbaniser du Lancy. Ainsi il a été décidé d'acquérir les parcelles cadastrées AM 267p et 270p pour environ 2 200 m<sup>2</sup>, au prix de 5€/m<sup>2</sup>.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand s'abstient).**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 11</b>	<b>Cession propriété bâtie 18 rue du Renard à Mme LIGER</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
--------------------------------	---	---

La Ville et la Ligue contre le cancer ont été désignées légataires universels suite au décès de M. Dutemple le 2 décembre 2014. Ainsi une propriété bâtie sise 18 rue du Renard a fait l'objet d'une transmission aux légataires en 2016, qui ont décidé de la mise en vente du bien.

Mme Liger Marie-Thérèse s'est porté acquéreur du bien au prix de 100 000€, conformément au prix des domaines.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 12</b>	<b>Signature d'une convention de mise à disposition avec Vallogis pour l'installation de mobilier urbain rue Massenet</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
--------------------------------	---	---

La Ville a passé un marché de mobilier urbain, comprenant, notamment, la mise en place de nouveaux abribus par la société GIROD MEDIA. Un nouvel emplacement rue Massenet, en remplacement de 2 existants, a été choisi sur une partie d'une propriété Vallogis, sise 12 rue Jules Massenet. Pour ce faire, il a été décidé de passer avec Vallogis une convention, à titre gratuit, pour la mise à disposition d'environ 18 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BC 157, pour l'implantation d'un abribus pour les usagers des transports en commun.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 13</b>	<b>Signature de la Charte Ecoquartier pour le projet d'aménagement « les Rives du Solin »</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
--------------------------------	---	---

Dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement « les Rives du Solin », en partenariat avec l'AME et Vallogis, liée par une concession d'aménagement, il a été décidé de s'engager dans la démarche de labellisation du projet en tant qu'écoquartier. Pour ce faire, il a été décidé d'autoriser M. le Maire à signer la Charte écoquartier, afin de pérenniser l'engagement des partenaires pour la réalisation d'une démarche en adéquation avec les recommandations de la Charte.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 14</b>	<b>Dépôt d'un permis de construire pour la construction d'un groupe scolaire sur le quartier de Vésines</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
--------------------------------	---	---

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la restructuration des différents groupes scolaires sur la commune, il a été décidé de construire un nouveau groupe scolaire sur le quartier de Vésines à l'angle des rues de la Folie et Jaillon, en remplacement des établissements scolaires existants situées rue des Ecoles.

Aussi, il a été décidé d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de construire pour la construction d'un groupe scolaire, intégrant la démolition des bâtiments existants, sur la parcelle cadastrée BH 277, d'une superficie de 18 021 m<sup>2</sup>, à l'angle des rues Gaston Jaillon et de la Folie.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand s'abstient)**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 15</b>	<b>Cession d'un terrain rue Roger Salengro à la copropriété du 63 ter rue Roger Salengro</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
--------------------------------	--	---

Le Conseil municipal a délibéré en 2015 pour la cession à la copropriété du 63 ter rue Roger Salengro, d'un terrain de 24 m<sup>2</sup>, rue Roger Salengro, à l'euro symbolique.

En juin 2017, l'assemblée générale de la copropriété ayant acté l'acquisition à la Ville de cette parcelle au prix de 10€ ; la Ville prenant en charge les frais notariés.

Aussi, il a été décidé d'annuler la délibération de 2015 pour délibérer dans le même sens que l'assemblée générale de la copropriété.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 16</b>	<b>Cession de terrains à M. Chantereau rue Lucien Chaume</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
--------------------------------	--	---

La commune est propriétaire de 2 bandes de terrain à l'extrémité de la rue Lucien Chaume, le long du cimetière, non affectée, source de nuisances pour le riverain, et nécessitant un entretien régulier. Ce dernier a proposé d'acquérir ces terrains, d'une superficie de 130 m<sup>2</sup>, pour les rattacher à sa propriété. Il a donc été décidé de céder ces parcelles au prix des domaines, soit 1 500€.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 17</b>	<b>Dénomination d'un giratoire à l'entrée de la zone industrielle d'Hutchinson</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
--------------------------------	--	---

Les élus ont souhaité mettre à l'honneur le fondateur de la société Hutchinson sur la commune en décidant de dénommer le carrefour situé devant le centre de recherche « Hiram Hutchinson ».

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Bonnin, Mme Morand, M. Caché et son pouvoir s'abstiennent)**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 18</b>	<b>Tarification des ALSH hors commune : modification suite à erreur matérielle</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Heugues</b>
--------------------------------	--	--

Suite à une erreur matérielle lors de la délibération du 30 juin 2017, il a été décidé de revoir la tarification des accueils de loisirs comme suit :

<b>HORS COMMUNE</b>		<b>TARIF journée</b>		
TRANCHES QF		avec repas		
		tarif global	part CAF	part à la charge de la famille
T1	0 - 710	17,11 €	5,4€	11,71 €
T2	+ 710	17,11 €		17,11 €

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 19</b>	<b>Attribution d'une subvention au Fight Club 45</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Rambaud</b>
--------------------------------	--	--

Le nouveau club de boxe « Fight Club 45 » ayant récemment déposé ses statuts en préfecture et opté pour une dénomination qui n'était pas la dénomination initialement communiquée à la commune lors du vote des subventions aux associations pour l'exercice 2017, il convenait de délibérer de nouveau afin de pouvoir verser à cette association la subvention convenue à hauteur de 1 500€.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 20</b>	<b>Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Bassoum</b>
--------------------------------	---	--

Dans le cadre d'un partenariat entre le Secours Populaire de Montargis et le Service Municipal de la Jeunesse, un bus avait été réservé à destination du Printemps de Bourges le 21 avril dernier. Finalement, le déplacement n'a pas eu lieu, mais l'annulation auprès du transporteur n'a pu se faire dans les délais.

Aussi, afin de dédommager le Secours populaire qui a dû s'acquitter d'une facture, il a été décidé de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 310 €.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 21</b>	<b>Délégation chalettoise en Palestine du 18 au 23 novembre 2017 à l'invitation de l'AJPF</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Mme Delaporte</b>
--------------------------------	---	---

Depuis 2009, des rencontres et des échanges ont lieu entre des citoyens Palestiniens et des représentants de la ville de Chalette sur Loing

Ces échanges réguliers ont abouti à la signature, le 21 septembre 2013, d'une coopération décentralisée avec le camp d'Askar à Chalette sur Loing, en présence des autorités du camp, d'une part, et le 25 avril 2015 au « retour de la signature au camp d'Askar », d'autre part.

Parallèlement, les commissions municipales du pôle « Culture de Paix » ont engagé un travail de mise en œuvre de cette coopération internationale en partenariat avec l'association AJPF.

L'AJPF est l'association de Jumelage Palestine-France dont le but est de faire connaître la situation des camps Palestiniens et de réaliser des jumelages en coopération avec des collectivités territoriales françaises.

Cette association a invité la ville à faire partie d'une délégation qu'elle conduit avec d'autres élus de villes ayant un jumelage avec des camps Palestiniens.

Cette délégation se rendra en Palestine du 18 au 23 novembre 2017.

La délégation Chalettoise sera composée d'une personne : Mme Laurianne DELAPORTE, Adjointe au Maire en charge des jumelages et de la coopération décentralisée

Le coût global lié à la logistique de cette délégation s'élève environ à 1 140 €. Il comprend le transport aérien, l'hébergement, les transports internes, les frais administratifs et frais annexes.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand s'abstient)**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 22</b>	<b>Demandes de subventions dans le cadre de la journée de la Fraternité</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Mme Pruneau</b>
--------------------------------	---	---

L'an passé, la Journée de la Fraternité avait rencontré un vif succès (600 participants). Les retours des habitants auprès des services municipaux ont été très positifs, tout en demandant que la journée soit réitérée. La journée de la Fraternité correspond en ce sens, à un véritable besoin de la population de se rassembler autour des valeurs républicaines dont la Fraternité.

Cette année, dans le cadre de la **Journée de la Fraternité du samedi 28 octobre 2017**, il a été décidé de solliciter différents partenaires en faveur du financement de cette action : le CIEC, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Agglomération montargoise, les bailleurs sociaux (Vallogis et Logem), la Carsat, la CAF du Loiret ainsi que des partenaires privés (le Rotary Club, le Crédit agricole et la Caisse d'épargne) et ce, pour un montant global de 25 846 euros sur un montant total de 33 846 euros.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand s'abstient)**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 23</b>	<b>Recours à un vacataire pour assurer un suivi psychologique</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
--------------------------------	---	---

A la suite du décès d'un administré au cours d'une interpellation par la police nationale dans le quartier de Kennedy, compte-tenu des traumatismes occasionnés par cette affaire auprès de la population et des services municipaux, il a été décidé de recourir aux services d'une personne chargée d'assurer un soutien psychologique aux personnes qui le souhaitent. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Aussi, il a été décidé de rémunérer ces séances à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à ce professionnel par séance.

Le montant par séance de groupe serait fixé à 65,00 € bruts de l'heure et la séance individuelle à 40,00€ bruts de l'heure.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 24</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
--------------------------------	--	---

Afin de pourvoir au recrutement d'un MNS, il a été nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante.

- Création d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 25</b>	<b>Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, et des conseillers municipaux délégués</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
--------------------------------	---	---

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut voter le versement d'indemnités de fonctions aux élus municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal dans les limites prévues par les textes.

Les modalités de calcul de ces indemnités ont été définies par délibération en date du 14 avril 2014 sur la base de l'indice 1015, indice terminal brut de la fonction publique en vigueur à cette période.

C'est pourquoi, à la suite de la parution du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le contrôle de légalité a demandé à ce que la collectivité se mette en conformité pour tenir compte de l'adoption du nouvel indice terminal brut qui s'élève désormais à 1022, sachant par ailleurs qu'il sera de nouveau majoré à partir du 1er janvier 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 26</b>	<b>Régime indemnitaire – filière culturelle enseignement artistique</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
------------------------------------	---	---

Dans le cadre du fonctionnement de l'orchestre à l'école, il est nécessaire que la Ville déploie l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves.

Cette dernière, indexée sur le point indiciaire de la Fonction Publique, est attribuée aux membres des cadres d'emplois :

- des professeurs territoriaux d'enseignement artistique
- des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Elle comprend deux parts : (Montants annuels de référence au 1er juillet 2016):

- une part fixe, liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves, dont le montant moyen annuel est de 1 206,36 €
- une part modulable, liée à des tâches de coordination du suivi des élèves compte tenu de l'organisation de l'établissement dont le montant moyen annuel est de 1 417,32 €

Les attributions individuelles non plafonnées, seront calculées dans la limite d'un crédit global évalué en multipliant le montant moyen annuel par le nombre de bénéficiaires.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 27</b>	<b>Compte rendu de la délégation d'attributions à M. le Maire</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
------------------------------------	---	---

Conformément à l'article L 2122-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le Conseil lui a confié par délibération du 14 avril 2014. Il s'agit des décisions générales n° 26 à 30, et pour les marchés publics soumis au contrôle de légalité les décisions n° 8 à 26 et non soumis au contrôle de légalité, les décisions n° 6 à 9.

**Cette délibération n'a pas donné lieu à vote.**

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 28</b>	<b>Motion demandant l'installation d'une police de proximité sur la circonscription de Montargis</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Berthier</b>
------------------------------------	--	---

Le Conseil municipal de Chalette sur Loing demande à Monsieur le Préfet que le commissariat de Montargis puisse accueillir le dispositif expérimental évoqué par le Ministre de l'Intérieur pour la mise en place d'une police nationale de proximité au service des habitants, pour le début de l'année 2018.

**Le texte intégral de la motion est disponible à la Direction générale des services.**

**Adoptée à l'unanimité**

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 29</b>	<b>Motion demandant la libération du franco-palestinien Salah Hamouri</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Mme Lander</b>
------------------------------------	---	--

Salah Hamouri, avocat franco-palestinien résident de Jérusalem-Est, a été arbitrairement condamné à 6 mois de détention administrative par le pouvoir israélien, après avoir déjà été emprisonné pendant 7

années suite à des accusations fantaisistes. Cette violation par les autorités israéliennes du droit international doit être condamnée.

Le Conseil municipal de Chalette sur Loing appelle le Président de la République ainsi que le Ministre des affaires étrangères à se saisir directement et fermement de la défense de notre concitoyen en demandant explicitement et publiquement la libération immédiate de Salah Hamouri, ainsi que la cessation du harcèlement dont celui-ci et sa famille sont victimes.

**Le texte intégral de la motion est disponible à la Direction générale des services.**

**Adoptée à l'unanimité**